

# Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Côme

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

- 1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 678-2021 intitulé : « Règlement d'emprunt numéro 678-2021 décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour du concassage à la carrière municipale ».
- 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 678-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document de son droit d'y être inscrite.

- 3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le **28 mars 2022**, au bureau de la Municipalité de Saint-Côme, situé au 1673, 55° Rue à Saint-Côme, J0K 2B0.
- 4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 678-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **241 (nombre)**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 678-2021 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 16h30 le 29 mars 2022 sur le site de la Municipalité <u>www.stcomelanaudiere.ca</u> sous l'onglet Municipalité Communications Avis publics.
- 6. Le règlement peut être consulté au <u>www.stcomelanaudiere.ca</u> sous l'onglet Municipalité Règlement et contrats de plus de 25 000 \$.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

- 7. Toute personne qui, le **8 mars 2022**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - √ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - √ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ✓ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - √ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

#### 10. Personne morale

✓ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 mars 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au 1673, 55° Rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0, dg@stcomelanaudiere.ca, 450 883-2726, www.stcomelanaudiere.ca

MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en publiant une copie sur le site internet de la Municipalité <a href="http://www.stcomelanaudiere.ca">http://www.stcomelanaudiere.ca</a>, 17e jour de MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17º jour de MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX.

MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE